



Signataire : Jean-Pierre Tombola

Date de dépôt : 30 octobre 2025

Question écrite urgente

Face aux accidents de la route touchant trop souvent les jeunes, des citoyennes et citoyens genevois, quelles sont les mesures prises par le Conseil d'Etat pour soutenir les victimes de la route et renforcer la prévention routière auprès des jeunes ?

Sécurité routière et prévention des accidents dans les écoles du secondaire II du canton de Genève

Les accidents de la route comptent parmi les causes de décès les plus fréquentes chez les adolescents et les jeunes adultes. Entre 2020 et 2024, 926 Romands âgés de 16 à 24 ans ont été légèrement blessés, 603 ont subi des blessures graves et 29 ont été tués en moyenne. La plupart des accidents ont été causés par des motos (510), suivies par les voitures (390)¹.

Genève ne fait pas exception

Les chiffres de 2024 sont sans appel : les jeunes de 16 à 24 ans restent fortement surreprésentés dans les accidents graves de la route, alors même qu'ils ne constituent qu'une fraction de la population active. Proportionnellement, les jeunes de 16-24 ans représentent environ 70% du total des blessés/tués par année d'âge. En 2024, près de 300 jeunes ont été victimes – blessés ou tués – dans ces accidents².

Cette réalité dramatique se poursuit malheureusement en 2025. Le dernier événement en date, survenu le 3 septembre à Vernier, a impliqué deux

¹ Rapport annuel Yearly Handout Roadcross 2025

² OFROU, Rapport 220, actualisé le 03.03.2025

motos : un jeune homme de 17 ans a perdu la vie, un autre de 20 ans a été grièvement blessé³.

La moto concentre la plus grande proportion de blessés graves et de décès, confirmant sa position de vecteur principal d'accidents graves chez les jeunes. Les voitures de tourisme représentent quant à elles la première cause d'accidents légers et matériels, souvent liés à une perte de maîtrise ou à un défaut d'attention. Les piétons jeunes restent également vulnérables, en particulier aux abords des écoles, sur les passages piétons et dans les zones urbaines, où se concentre la majorité des collisions impliquant ce groupe d'âge⁴.

Les principales causes d'accidents identifiées chez les 16–24 ans – d'après les rapports cantonaux – sont la vitesse inadaptée, l'inattention ou la distraction, et la consommation d'alcool. Ce qui montre que ces accidents ne sont pas uniquement une fatalité mais le résultat de comportements inadaptés sur la route⁵.

La réalité du trafic routier exige notre attention. La circulation reste dense – et dans certains cas en augmentation – tout en devenant toujours plus complexe en raison de la multimodalité croissante des usagers. Dans ce contexte, des mesures concrètes doivent être prises pour protéger l'ensemble des utilisatrices et utilisateurs de la route.

Chaque accident de la route constitue un événement profondément traumatisant, tant sur le plan physique que psychologique. Ses conséquences s'étendent bien au-delà de l'instant : elles sont juridiques, sociales, et touchent autant les victimes directes que les personnes indirectement impliquées.

Il est tout aussi impératif de souligner l'impact financier, à la fois individuel et collectif. Selon la SUVA, en 2019, le coût moyen d'un accident de moto avec fracture avoisinait les 24 000 francs, contre environ 8000 francs pour un accident sans fracture⁶. Quant au Bureau de prévention des accidents

³ Frischknescht L., *Tribune de Genève*, Un jeune motocycliste décède à Vernier, en ligne, 4.9.2026 : <https://www.tdg.ch/geneve-un-jeune-motocycliste-decede-dans-un-accident-a-vernier-161825468116>

⁴ OFROU, *op. cit.*, 2025

⁵ *Ibid.*

⁶ *Bilan*, en ligne, 28.3.2017 :

https://www.bilan.ch/finance/les_accidents_de_moto_sont_les_plus_couteux_selon_la_suva

BPA, il estime que les accidents de la route engendrent chaque année plus de 4 milliards de francs, en coûts directs et indirects⁷.

Les événements récents en Suisse romande, avec des accidents graves impliquant des adolescents/jeunes adultes⁸, montrent clairement qu'il est urgent de sensibiliser et d'inciter à l'introspection.

La prévention est une mesure importante pour éviter les accidents de la circulation. Elle est donc un élément central de la promotion de la santé et de la sécurité publique.

Les écoles jouent un rôle important dans la sensibilisation des jeunes aux risques liés à la circulation routière.

Un engagement citoyen né d'un drame

Face aux accidents de la route touchant trop souvent les jeunes, des citoyennes et citoyens genevois se sont mobilisés pour transformer la douleur en action. Une association s'est constituée en 2023 avec pour mission principale de soutenir les victimes de la route et de renforcer la prévention routière auprès des jeunes.

L'association a sollicité à plusieurs reprises le Département de l'instruction publique (DIP) afin d'envisager l'intégration d'une véritable éducation à la sécurité routière dans les écoles secondaires genevoises. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de prévenir les drames évitables en dotant les jeunes des outils nécessaires pour adopter des comportements responsables sur la route.

Malgré l'intérêt manifesté lors de plusieurs rencontres et présentations, aucune réponse officielle n'a pour l'instant été donnée quant à la place accordée à la sécurité routière dans l'enseignement secondaire II à Genève.

⁷ Hertach P., Achermann Stürmer Y., Allenbach R., Huwiler K., Niemann S., Uhr A., *Sinus 2023, Niveau de sécurité et accidents dans la circulation routière en 2022*, Berne, BPA, Bureau de prévention des accidents, 2023. DOI : 10.13100/BPA.2.501.02.2023

⁸ Bonnard C., *24 Heures*, Un jeune de 17 ans perd la vie en scooter après avoir fui la police à Lausanne, en ligne, 28.8.2025, <https://www.24heures.ch/lausanne-un-jeune-perd-la-vie-dans-un-accident-de-scooter-617868368207>

Dans ce contexte, je remercie par avance le Conseil d'Etat de sa prise de position et de ses réponses aux questions suivantes :

- 1. Comment l'Etat de Genève garantit-il aujourd'hui que les adolescents et jeunes adultes soient réellement préparés aux dangers et aux enjeux liés à la sécurité routière ?*
- 2. Quelles mesures sont prévues pour renforcer les offres de sécurité routière et de prévention destinées aux élèves dans le canton de Genève ?*
- 3. Quel service cantonal est responsable de la coordination et de l'assurance qualité des offres de prévention routière dans les écoles du secondaire II ainsi que dans les écoles professionnelles ?*
- 4. Dans quelle mesure est-il garanti que le thème de la sécurité routière soit traité de manière professionnelle, systématique et exhaustive dans les écoles du secondaire II du canton de Genève ?*